

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 2 octobre 2013 à 19 h  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Maire  
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill  
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie  
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Véronique Fournier, conseillère désignée

**ABSENCES :**

M. Richard Bergeron, conseiller désigné

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe  
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics  
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social  
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises  
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications  
M. Daniel Gervais, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Vincent Richer, commandant du poste 22 du Service de police

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 06. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 60, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public**

Aucune demande.

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

Aucune demande.

---

**CA13 240532**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013**

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013 en ajoutant les dossiers suivants :

- 40.21 Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – Avis de motion;
- 40.21.1 Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – 1<sup>er</sup> projet de règlement;
- 40.22 Autoriser la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs;
- 40.23 Édicter les ordonnances nécessaires à l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau ».

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Période de questions du public**

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Arlène Zwela  
- Pollution à Montréal

Monsieur Mohsen Motlag  
- Permis refusé par le ministère de la Culture

Monsieur Bruce Mc Niven  
- Demande de vignette de stationnement résident

Madame Bella Betito  
- Demande de sismographes

**CA13 240533**

**Période de questions du public – prolongation**

Attendu qu'à 20 h 01, il reste des personnes qui n'ont pas été entendues :

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Véronique Fournier

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701009

-----  
Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Roger Galipeau

- Améliorations depuis plusieurs années : bruit, propreté, réfection de la chaussée
- Reconstruction de la rue Saint-François-Xavier

Monsieur Claude Rondeau

- Demande un échancier pour la réparation sur la rue Saint-Timothée

Monsieur André Querry

- Hébergement touristique

Madame Marie Sénécal Tremblay

- Vignette de stationnement résidentiel

Monsieur Miguel Chechuan

- Piste cyclable sur la rue De Maisonneuve : échéance
- Abattage d'arbres

Madame Lise Béland

- Remerciements à Sammy Forcillo
- Ville-Marie aux Mosaïcultures

Monsieur Darrell Helyar

- Parc Lucien-L'Allier : état d'avancement du parc à chiens
  - Installation dos d'âne : demande une installation sur Lucien-L'Allier
- 

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 31. Les 25 personnes inscrites ont été entendues.

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Plan d'aménagement du Square Cabot
- Clôture du jardin communautaire Georges-Vanier
- Réouverture du parc Percy-Walters

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciements Gérald Tremblay : investissement dans le Pôle Frontenac
- Remerciements aux résidents et aux employés de l'arrondissement de Ville-Marie

Les interventions du conseiller François Robillard ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciements à Monsieur Sammy Forcillo
- Remerciements aux directeurs de l'arrondissement
- Remerciements aux citoyens de l'arrondissement
- Remerciements pour l'apaisement du bruit et de la circulation

Les interventions de la conseillère Véronique Fournier ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciements à Monsieur Sammy Forcillo
- Remerciements à ses collègues élus, aux citoyens et à la fonction publique de l'arrondissement de Ville-Marie

---

#### **10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement**

Aucun document.

---

#### **CA13 240534**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA13 240535**

##### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1132701106

---

**CA13 240536**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1132701105

---

**CA13 240537**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2013**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1132701107

---

**CA13 240538**

**Prendre acte du dépôt de l'état des résultats du scrutin référendaire relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt de l'état des résultats du scrutin référendaire du 29 septembre 2013 relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1132701100

---

### **CA13 240539**

#### **Approuver la norme sur les mesures de modération de la circulation dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la norme sur les mesures de modération de la circulation visant à mieux informer et guider les citoyens lors des requêtes à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1135275005

---

### **CA13 240540**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA13 240541**

#### **Autoriser une affectation de surplus et une dépense de 48 079,79 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 48 079,79 \$, taxes incluses, à Géophase inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302);

D'affecter une somme de 45 988,91 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 CTA1136220006

---

### **CA13 240542**

**Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 848 031 \$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-020 - 1 seul soumissionnaire)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (appel d'offres public VMP-13-020 – 1 seul soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Excavations super inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 848 031 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'affecter une somme de 376 913,32 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

20.02 CTA1136220005

---

### **CA13 240543**

**Approuver la convention avec La Chaufferie pour l'aménagement d'une salle multifonctionnelle et accorder une contribution de 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention avec La Chaufferie pour l'aménagement d'une salle multifonctionnelle vouée à la recherche, à l'expérimentation et à la diffusion en arts visuels et médiatiques;

D'accorder à cette fin, à même le Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 CTA1132840030

---

### **CA13 240544**

**Accorder un contrat de 174 406,44 \$ à Construction G.E.L.F. inc. pour la réalisation du projet de réaménagement complet du parc Colette-Devlin et autoriser une dépense maximale de 234 406,44 \$ (appel d'offres public VMP-13-025 - 1 seul soumissionnaire)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 234 406,44 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du parc Colette-Devlin (appel d'offres public VMP-13-025 – 1 seul soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Construction G.E.L.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 174 406,44 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1136143002

---

### **CA13 240545**

**Modifier la résolution CA13 240150 afin d'augmenter la dépense maximale à 42 738,05 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures (appel d'offres sur invitation 13-12722 - Un seul soumissionnaire)**

Attendu que la résolution CA13 240150 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 9 avril 2013 accordait un contrat de 41 965,88 \$ à D.C. Excavation enr. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures (appel d'offres sur invitation 13-12722 - un seul soumissionnaire);

Attendu que, pour terminer la plantation d'arbres, ce travail a nécessité 9,2 heures de travail de plus que ce qui était prévu :

Il est proposé par Sammy Forcillo



appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA13 240150 afin d'augmenter la dépense maximale à 42 738,05 \$, soit de 772,17 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (appel d'offres sur invitation 13-12722 - un seul soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 CTA1135880003

---

### **CA13 240546**

**Accorder un contrat de 180 982,15 \$ à 9092-3848 Québec inc. pour une période de 3 ans, pour le nettoyage des puisards dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 180 982,15 \$ (appel d'offres public 13-13086 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 180 982,15 \$ pour le nettoyage des puisards pour une période de 3 ans, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 13-13086 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9092-3848 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 180 982,15 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

20.06 CTA1136140010

---

### **CA13 240547**

**Approuver les conventions avec trois organismes et accorder une contribution totalisant 8 800 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver les conventions avec trois organismes dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ aux Diffusions gaies et lesbiennes du Québec;
- 2 500 \$ à M pour Montréal;
- 1 300 \$ au Festival Montréal Mondial;

D'imputer cette dépense totale de 8 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 CTA1132840032

---

### **CA13 240548**

#### **Résilier le contrat à Solution-EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation**

Attendu que de nouvelles ententes-cadres ont été conclues concernant la disposition des sols contaminés découlant de travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales;

Attendu que l'article 19.3 du contrat accordé permet sa résiliation :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De résilier le contrat accordé à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp. approuvé par la résolution CA11 240319 et amendé par les résolutions CA12 240238, CA12 240702 et CA13 240306 relativement aux services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation en date du 15 octobre 2013;

De couvrir les coûts des services rendus jusqu'au 15 octobre 2013;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1114511003

---

### **CA13 240549**

**Autoriser une dépense maximale de 2 025 294,10 \$ pour les dépenses de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 891421 (CG13 0331), et de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 883192 (CE13 1127) et de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des**

**excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 891421 (CG13 0331), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;

D'autoriser une dépense maximale de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 883192 (CE13 1127), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;

D'autoriser une dépense maximale de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;

D'imputer ces dépenses totales de 2 025 294,10 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 CTA1130225005

---

**CA13 240550**

**Accorder une contribution de 3 720 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour l'année 2013, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)**

Il est proposé par Laurent Blanchard

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder une contribution de 3 720 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est entièrement couverte par la ville centre.

Adoptée à la majorité.

*Le conseiller Sammy Forcillo, ayant déclaré un intérêt pécuniaire particulier, s'est abstenu de participer aux discussions et au vote.*

20.10 CTA1132817012

---

**CA13 240551**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 et 20.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240552**

**Approuver la modification au bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 681,44 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 701 251,54 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la modification au bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept ans et deux mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 681,44 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 1 701 251,54 \$ incluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de modification du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 CTA1134733006

---

**CA13 240553**

**Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2014, avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et accorder une contribution de 40 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder une contribution de 40 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent suite au dépôt et à l'acceptation par la Direction de l'arrondissement du plan de redressement financier du dit organisme;

D'affecter un montant de 40 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 CTA1130154009

---

### **CA13 240554**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 975,07 \$**

Il est proposé par Laurent Blanchard

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 125 \$ à Chez Doris;
- 125 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal;
- 125 \$ à Tandem Ville-Marie;
- 125 \$ à la Maison Nazareth House;
- 125 \$ à Innovation Jeunes;
- 125 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill
- 1 225,07 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 1 975,07 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité.

*Le conseiller Sammy Forcillo, ayant déclaré un intérêt particulier, s'est abstenu de participer aux discussions et au vote.*

20.13 CTA1132701110

---

### **CA13 240555**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.14 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240556**

**Approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet Réverbères Bleus sur la rue Parthenais et accorder une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet « Réverbères Bleus sur la rue Parthenais »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

20.14 CTA1132840031

---

**CA13 240557**

**Approuver la composition du comité de sélection et la grille d'évaluation et sa pondération pour l'octroi d'un contrat de fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée autonettoyante pour la place Émilie-Gamelin dans le cadre d'un projet pilote**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver, pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée autonettoyante pour la place Émilie-Gamelin les règles suivantes :

- la composition du comité de sélection formé de 5 membres, dont 1 cadre de l'arrondissement, 1 professionnel de l'arrondissement et 3 professionnels de la Direction des stratégies et transactions immobilières. Le comité ne comprendra pas de membre du conseil d'arrondissement;
- la grille d'évaluation et sa pondération sont en pièce jointe au sommaire décisionnel;

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1136442001

---

**CA13 240558**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 532,92 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 150 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 382,92 \$ à l'Association des familles du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 532,92 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 CTA1132701111

---

**CA13 240559**

**Approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025 du ministère des Transports du Québec pour l'occupation, à titre gratuit, d'un terrain faisant partie de l'emprise de l'autoroute Ville-Marie, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges Vanier), d'une superficie de 2 444,6 m<sup>2</sup> et accepter d'en payer les frais administratifs de 574,88 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025, par laquelle le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Montréal le privilège d'occuper un terrain localisé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Jacques et Jean-d'Estrées, d'une superficie totale de 2 444,6 mètres carrés, pour une période de 5 ans renouvelable tacitement pour cinq périodes additionnelles et successives de douze mois chacune, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges-Vanier);

D'autoriser une dépense de 574,88 \$, taxes incluses, pour fin de frais administratifs;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 CTA1134499004

---

**CA13 240560**

**Accorder une contribution de 2 000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder une contribution de 2 000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

20.18 CTA1134173003

---

**CA13 240561**

**Accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ (Regroupement des activités pour l'inclusion au Québec) pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

20.19 CTA1134173004

---

**CA13 240562**



**Accorder un contrat de services professionnels de 285 425,44 \$ à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du Square Cabot et autoriser une dépense maximale de 342 510,53 \$ (appel d'offres public VMP-13-026 - 6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 342 510,53 \$ pour l'aménagement du Square Cabot (appel d'offres public VMP-13-026 – 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, plus bas soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 285 425,44 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges, et ce, conditionnellement à l'approbation par le comité exécutif du transfert budgétaire du PTI - Square Cabot vers l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1131145005

---

**CA13 240563**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 400 \$**

Il est proposé par Laurent Blanchard

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à la demande du maire Laurent Blanchard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 400 \$ au Comité Ha Ja Ca;
- 1 500 \$ à l'Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM);
- 500 \$ à La Fondation du cégep du Vieux Montréal;
- 2 500 \$ à PROCURE ALLIANCE;
- 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 7 400 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 CTA1132701109

---

**CA13 240564**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240565**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1132701108

---

**CA13 240566**

**Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2012 des dépenses du parc du Mont-Royal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport annuel 2012 d'évolution budgétaire sur l'entretien du parc du Mont-Royal;

De transmettre ce rapport pour dépôt au comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1134870001

---

**CA13 240567**

**Autoriser le dépôt d'une demande de participation financière à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la patageoire avec jeux**

**d'eau et du chalet du parc Olivier-Robert et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation**

Attendu que le comité exécutif a, par sa résolution CE12 0722 adoptée lors de sa séance du 16 mai 2012, appuyé la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet Olivier-Robert pour une présentation au Fonds des installations sportives du MELS;

Attendu que la résolution CA12 240351 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 8 mai 2012 approuvait le dépôt d'une demande de financement au MELS et s'était engagé à payer sa part des coûts admissibles et face aux coûts d'exploitation continue de la pataugeoire;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a adopté un plan d'intervention aquatique PAM, dont le premier volet vise la mise aux normes des installations aquatiques et prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du volet « Mise aux normes » :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet Olivier-Robert;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles d'un projet de 2 156 715 \$ avant subvention, incluant les taxes et honoraires professionnels;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet;

De désigner le secrétaire de l'arrondissement, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1134499005

---

**CA13 240568**

**Approuver le renouvellement du prêt de monsieur Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers de HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver le renouvellement de prêt de monsieur Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers, HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1130519024

---

**CA13 240569**

**Accepter le virement budgétaire du projet Square Cabot de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et d'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accepter le virement budgétaire du projet 401622 - Square Cabot - de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement;

D'accepter un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du Square Cabot conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets inutilisés dans le projet du Square Cabot afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1131145006

---

**CA13 240570**

**Accepter le virement budgétaire du projet Quartier chinois de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accepter le virement budgétaire du projet 401623 - Quartier chinois - de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement;

D'accepter un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet Quartier chinois conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets inutilisés dans le projet Quartier chinois afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1131145008

---

**CA13 240571**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240572**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1 - Adoption**

Attendu que, le 11 septembre 2013, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le règlement CA-24-202 intitulé Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-202  
1135353001

---

**CA13 240573**

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par les camions de déménagement - Adoption**

Attendu que, le 11 septembre 2013, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci n'a pas été remise aux membres du conseil;

Attendu que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le Règlement CA-24-203 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (CA-24-184) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-203  
1132701093

---

#### **CA13 240574**

**Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Adoption**

Attendu que, le 11 septembre 2013, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
CA-24-204  
1135929001

---

#### **CA13 240575**

**Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrace sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton) - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 septembre 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 25 septembre 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
pp 272  
1136347010

---

### CA13 240576

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance du 12 décembre 2011, adopté la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 septembre 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 25 septembre 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

De modifier la résolution CA11 240757 en ajoutant l'alinéa suivant au premier paragraphe de son dispositif :

« d) de déroger notamment aux articles 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'aménager 84 unités de stationnement pour vélo; ».

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
pp 271

1136347018

---

### CA13 240577

#### **Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments aux 419-437, Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 septembre 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 25 septembre 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier le projet de résolution en ajoutant, à la suite du troisième paragraphe, le paragraphe suivant :

« D'exiger du propriétaire des lots et des édifices ci-haut mentionnés la mise en place, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, d'un comité de bon voisinage pendant toute la durée des travaux de construction selon les modalités décrites au dossier décisionnel. »

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder, pour les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702 bordant les rues Saint-Amable et Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir les édifices portant les numéros 419 à 437, rue Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, malgré notamment les articles 10, 377.1 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin d'aménager un complexe hôtelier conformément aux plans numérotés A-101, A-101-WG, A-104, A-108, A-301 à A-304, A-351 et A-353, réalisés par Béïque, Legault, Thuot, architectes, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2013;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la hauteur maximale du bâtiment est de 25 mètres incluant les dépassements au toit;
- respecter substantiellement un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- la toiture de la Maison Cherrier ne doit comporter aucun usage (terrasse);
- malgré la condition mentionnée en b), les nouvelles portes d'entrée aux 422-430, place Jacques-Cartier devront être positionnées dans l'alignement de la façade et non en retrait de celle-ci;
- de soumettre lors de la demande de permis une analyse acoustique signée par un professionnel spécialisé en la matière ainsi qu'un document et des plans décrivant les mesures de mitigation prévues afin de réduire les niveaux sonores à l'intérieur du bâtiment adjacent au nord (432-436, place Jacques-Cartier);
- de soumettre lors de la demande de permis une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel des coûts de préservation et de restauration de la Maison Edward-William-Gray (427-437, rue Saint-Vincent) et de la Maison Cherrier (419-423, rue Saint-Vincent) selon les orientations de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'en assurer la réalisation;
- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.



D'exiger du propriétaire des lots et des édifices ci-haut mentionnés la mise en place, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, d'un comité de bon voisinage pendant toute la durée des travaux de construction selon les modalités décrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
pp 273  
1124400059

---

### CA13 240578

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2075 et 2085, rue Bishop, 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9, 21.3, 43, 81, 85, 599 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à l'article 1 du Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent (7693 et son amendement), afin d'autoriser l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, et ce, notamment en dérogation, à la hauteur maximale en mètres et en étages, au dépassement maximal d'une construction hors toit, à la densité, aux marges latérales minimales, à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement ainsi qu'aux modalités d'agrandissement pour le pavillon Jean-Noël Desmarais;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction :
  - le bâtiment peut atteindre une hauteur maximale égale ou inférieure à 5 étages pour 35 m pour la partie de bâtiment située à l'ouest de la limite est de la ruelle, constituée du lot 1 341 221 du cadastre du Québec, ainsi qu'une hauteur maximale égale ou inférieure à 16 m pour la partie de bâtiment à l'est de cette limite, et ce, mesurée hors tout et en tout point, incluant toute construction hors toit;
  - la densité de construction de la partie de terrain située à l'ouest de la limite est de la susdite mentionnée ruelle doit être égale ou inférieure à 6;
  - un mur latéral peut être implanté à une distance inférieure à la marge minimale de 2,5 m prescrite;
  - les éléments architecturaux et de couronnement peuvent faire saillie de plus de 0,75 m d'un plan de façade;
  - aucun nombre minimal d'unités de stationnement n'est exigé pour le bâtiment existant ou son agrandissement;

- malgré toute disposition, dans le cadre d'une opération cadastrale requise au présent projet visant à détacher une superficie approximative totale de 57 m<sup>2</sup>, les immeubles adjacents portant les numéros 2120 à 2162, rue Crescent peuvent notamment déroger aux exigences relatives à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement prescrits, en contrepartie de l'enregistrement de servitudes de passage vers la ruelle au bénéfice des propriétés visées aux fins d'issue;
- soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
pp 270  
1136347007

---

### **CA13 240579**

**Adopter une résolution autorisant l'ajout d'un deuxième étage pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à la résolution CA13 240107, afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage, et ce, en dérogation à la hauteur minimale prescrite;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour débuter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 269  
1136347003

**CA13 240580**

**Édicter une ordonnance afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste**

Attendu que la résolution CA12 240693 du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2012 approuvait les ententes, pour les années 2013, 2014 et 2015, pour la concession de la délivrance de licences pour chien et édictait l'ordonnance 99-254, o 7;

Attendu le protocole d'entente avec 100 Laisse inc.;

Attendu que 100 Laisse inc. a fait faillite le 2 août 2013 et que, par conséquent, il ne pourra pas assumer son titre de concessionnaire pour la délivrance de licences pour chiens en 2013, 2014 et 2015 :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), l'ordonnance 99-254, o. 8 modifiant l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1132701101

---

**CA13 240581**

**Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les locaux situés au 105 à 175, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- seuls les usages commerciaux de la catégorie M.9 sont autorisés dans les locaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine montrés sur plan de localisation déposé par la Société de la Place-des-Arts et estampillé par l'arrondissement le 12 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.10

pp 274  
1136347030

---

**CA13 240582**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.17.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240583**

**Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7<sup>e</sup> partie, B)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 375 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 344 permettant la vente de marchandises, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1130577012

---

**CA13 240584**

**Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 6<sup>e</sup> partie C)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 376 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 123 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 345 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1136370004

---

### **CA13 240585**

#### **Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 377 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 346 permettant la vente de marchandises, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 118, permettant la fermeture des rues.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1132840029

---

### **CA13 240586**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian**

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 24 août 2013, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1136347012

---

**CA13 240587**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 3081 à 3083, avenue de Trafalgar**

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 24 août 2013, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 3081 à 3083, avenue de Trafalgar.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1136347017

---

**CA13 240588**

**Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment situé aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Attendu que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la résolution CA09 240583 autorisant la construction d'un immeuble à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

De modifier la résolution CA09 240583 adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 par la conseil d'arrondissement de Ville-Marie, afin d'autoriser, pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'ajout des usages « salle de spectacle » et « salle de réception »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » doivent demeurer complémentaires à l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;

De fixer un délai de 60 mois pour débuter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.16  
pp 275  
1136347029

---

#### **CA13 240589**

**Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires du territoire couvert par l'Association des marchands de la rue Crescent**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser l'occupation du domaine public sur les lampadaires bordant la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, pour l'installation d'oriflammes signalétiques servant à désigner le territoire de l'Association des marchands de la rue Crescent;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 124 permettant l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires bordant la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve ainsi que sur les deux premiers lampadaires de part et d'autre de la rue Crescent qui sont situés au nord du boulevard De Maisonneuve, et ce, pour une période de trois ans, soit du 2 octobre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1130519025

---

#### **CA13 240590**

**Adopter une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe en dérogation aux articles 9, 44, 51, 152, 153, 163, 605 et 617.1, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement les usages, l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans datés du 6 août 2013, réalisés par Rayside Labossière, Architectes et joints à la présente résolution;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** François Robillard

40.18  
pp 276  
1136347031

---

**CA13 240591**

**Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield.

40.19 1134612004

---

**CA13 240592**



**Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux aribus de la Société de transport de Montréal - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux aribus de la Société de transport de Montréal.

40.20 1132701113

---

**CA13 240593**

**Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

40.21 1136347020

---

**CA13 240594**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21.1 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA13 240595**

**Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Avis de motion**

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

40.21.1 1136347020

---

### **CA13 240596**

#### **Autoriser la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs**

Attendu qu'une requête agréée par quarante-cinq (45) contribuables tenant un établissement d'entreprise dans les limites de la zone commerciale « Rue Ontario des Faubourgs a été déposée le 3 juillet 2013 au conseil d'arrondissement en prévision de la formation de la Société de développement commercial rue Ontario des Faubourgs, et ce, conformément à l'article 458.3 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu qu'un registre a été tenu le 19 août 2013 conformément à l'article 458.4 de la Loi sur les cités et villes et qu'en cette occasion, quarante-neuf (49) contribuables ont demandé la tenue d'un scrutin référendaire alors que le minimum requis était de trente-six (36) signatures, tel qu'attesté par le certificat délivré par le secrétaire d'arrondissement;

Attendu qu'à l'issue du scrutin référendaire tenu le 29 septembre 2013 conformément aux articles 458.12 et 458.13 de la Loi sur les cités et villes, quarante-huit (48) contribuables tenant un établissement d'entreprise ont indiqué un vote favorable et trente-neuf (39) un vote défavorable, tel qu'en atteste l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire du secrétaire d'arrondissement :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs dont la compétence s'exercera dans un district délimité par la rue Ontario Est entre les rues Berri et L'Espérance, telle que définie au plan versé en pièce jointe au sommaire décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1132701112

---

### **CA13 240597**

#### **Édicter les ordonnances nécessaires à l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau »**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1, article 2.1), l'ordonnance O-0.1, o. 3 permettant l'occupation du domaine public à des fins d'enseignes publicitaires à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau »;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 122, permettant d'installer et de maintenir des enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau », aux conditions prévues.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1136347035

---

### **CA13 240598**

**Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De prendre acte du dépôt du rapport de reddition de comptes sur l'application du règlement 11-010 concernant la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout pour l'année 2012 et d'en faire le dépôt au directeur du Service de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1135903005

---

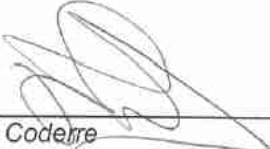
### **Levée de la séance**

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 19 novembre 2013 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 04.


70.02

---



---

Denis Coderre  
Maire



---

Domenico Zambita  
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA13 240603  
lors de la séance du conseil tenue le 19 novembre 2013.*